

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CARCASSONNE AGGLO

DECISION DU PRESIDENT N° 2020-108

OBJET : Indemnisation du titre Navy'school de la Régie des transports de Carcassonne Agglo
durant la période de crise sanitaire

Le Président de Carcassonne Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-1 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

Considérant que depuis le début de la crise sanitaire COVID 19, des mesures de confinement de la population ont été jugées nécessaires dont la fermeture des établissements scolaires ;

Considérant que les abonnés du titre Navy'school de la Régie de Transports de Carcassonne Agglo (RTCA) n'ont pas pu utiliser leurs abonnements ;

DECIDE

Article 1 : l'indemnisation du titre annuel « Navy'school » pour la période allant du début du confinement (Mardi 17 Mars 2020) jusqu'à la date de réouverture des établissements scolaires, selon les niveaux scolaires, en respectant la procédure de remboursement.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général adjoint du pôle Aménagement et Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au Registre des délibérations du Conseil communautaire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil communautaire.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour son bénéficiaire ou de la date d'affichage pour les tiers et de la date de transmission en Préfecture.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame La Préfète de l'Aude.

Carcassonne, le 24 juin 2020

Signé et certifié électroniquement
Par Régis BANQUET
Président de Carcassonne Agglo

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-200035715-20200624-DDP-2020-108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2020
Affichage : 24/06/2020